

Médiateurs familiaux : Pe(a)nseurs de conflits

Les médiateurs familiaux interviennent en institution ou en libéral, pour dénouer les conflits familiaux. Les situations varient et les cadres diffèrent.

Le métier de médiateur familial existe en France depuis le début des années 90. Il est né dans les pays anglo-saxons, au Canada notamment, alimenté par une réflexion en cours depuis les années 70, autour des changements sociaux : place de l'enfant, émancipation de la femme, augmentation du nombre de divorces... La législation a cadré ces changements, jusqu'à la loi instituant l'exercice en commun de l'autorité parentale (? préciser année). C'est dans ce contexte qu'est apparue la médiation familiale, à laquelle se sont formés nombre de travailleurs sociaux, éducateurs ou assistants sociaux. La médiation familiale constitue un espace pour le couple en séparation. Le temps en moyenne de 8 séances d'une heure trente, le médiateur va réunir ce couple meurtri, lui permettre de revisiter l'histoire de sa séparation et d'envisager, concrètement, des solutions pour sa nouvelle vie. Se fixer des objectifs pour la séance suivante. « Et si vous rêviez maintenant comment ce serait ? » formule souvent un médiateur avant de ramener les gens vers le concret. Aider les personnes à formuler des choses toutes simples mais qu'elles n'ont jamais dites. La séparation est la situation que rencontre le plus les médiateurs familiaux mais ils peuvent travailler sur d'autres types de conflits : émancipation d'un jeune adulte, décisions à prendre concernant un parent âgé, organisation dans une famille recomposée, succession, indivision familiale...

Dominique Lefeuvre et Marie-Claude Coustenoble sont médiateurs familiaux pour la Ville de Paris, un service aux prestations gratuites pour les résidents parisiens. Ils étaient tous deux assistants sociaux avant de se former à la médiation, une réorientation envisagée comme une continuité de leur métier initial : « Je rencontrais les couples en séparation, mais n'avais qu'une vision partielle des difficultés qu'ils traversaient, explique Dominique Lefeuvre. L'idée d'intervenir sur le système familial m'intéressait. » Même logique de continuité pour Audrey Ringot, éducatrice spécialisée dans un service judiciaire de protection de l'enfance du Nord, qui intervient à la demande du juge des enfants, auprès des familles en difficulté et ayant

mis en danger leurs enfants : « Il m'arrivait très régulièrement de suivre des parents séparés ou en instance de l'être. Nous devons travailler avec eux sur leurs difficultés d'être parents mais ils sont alors obnubilés par la crainte des conséquences de leur séparation...Lorsque j'ai entrepris, voici quatre ans, une formation à la médiation, j'ai mesuré la pertinence de cette démarche pour mon service. J'ai compris le réel besoin qu'il y avait à créer un espace où régler les conflits de séparation, pour que les collègues puissent continuer à travailler sur les questions de parentalité. » A l'issue de sa formation, Audrey Ringot défend son projet et obtient d'ouvrir une consultation en médiation pour les couples en séparation pour lesquels une mesure d'AEMO est en cours. Les prestations sont gratuites et conditions éthiques et cadre habituel de la médiation sont garantis : confidentialité, libre adhésion... « L'intérêt de cette démarche est qu'elle participe un peu à la même finalité que les mesures d'AEMO, en ce sens qu'elle ouvre un lieu de parole hors de la scène judiciaire. »

Ces médiateurs travaillent seuls avec les couples. Isabelle Juès, au contraire, reçoit souvent les familles en co-médiation. Après avoir longtemps été salariée d'une association, elle exerce en libéral depuis trois ans et partage son cabinet avec deux collègues. Lorsque les personnes sont plus de deux (dans les cas de conflits de succession par exemple), ou lorsqu'il s'agit d'une médiation ordonnée par le juge, les médiatrices travaillent à deux : « Nous pensons que deux regards différents apportent une plus grande garantie d'impartialité aux familles, et peut-être une écoute plus fine. Cela nous permet ainsi lors des séances, que l'une soit plus dans l'action (annotant son fameux paper-board, outil incontournable du médiateur) tandis que l'autre observe davantage. »

Positionnement et rôle du médiateur

Le choix, pour Isabelle Juès, de s'installer en libéral correspond à son envie de se centrer sur son métier. Coordinatrice de la formation de Nanterre (voir encadré), elle interroge beaucoup le statut du médiateur : « L'une de mes craintes autour de la création du diplôme d'Etat, est que le métier ne devienne l'une des nouvelles missions du travail social. La dérive et le risque possibles pour un professionnel du travail social, dont la structure est financée par l'Etat, est qu'il ne soit chargé de porter un message de « paix sociale », celui par exemple de se comporter en « bon

parent ». Or pour moi, le médiateur est indépendant et n'a pas de projet pour les personnes.» Isabelle Juès réaffirme ici le rôle du médiateur, celui de permettre aux gens de décider de ce qu'ils veulent construire, celui d'accompagner les personnes dans leur recherche d'accord. Mais surtout pas celui de préconiser une solution, ni celui de protéger l'enfant : « On ne parle de l'enfant que parce que les parents s'y intéressent ». Une nuance importante que souligne également Audrey Ringot. Elle ne suit pas dans le cadre éducatif les personnes qu'elle rencontre en médiation, ses deux missions sont bien distinctes : « Je ne fais de rapport ni au JAF, ni au juge des enfants, ni à mes collègues. La mesure d'AEMO implique aide et conseil. En médiation, je suis dans l'écoute, la reformulation, l'empathie des émotions, pour les mettre en évidence et permettre à chacun de s'exprimer. J'ai dû apprendre à mettre de côté certains outils qui me venaient facilement, comme le conseil, les propositions...»

Protéger l'enfant peut-être cependant une motivation très présente pour le médiateur. Marie-Claude Coustenoble explique aimer se trouver en face de personnes dont les intérêts divergent mais se rejoignant sur un objectif, le bien-être de l'enfant : « On parle beaucoup des enfants en médiation, sans les voir. On les fait peu venir, sauf les adolescents. Ce qui me plaît beaucoup dans mon métier est de sortir les enfants d'un conflit insupportable. J'aime les choses raisonnables et j'aime mettre du raisonnable dans les conflits. C'est toute la difficulté, dans certaines relations de couple, fusionnelles, passionnées et hystériques. »

Espace de créativité

Le médiateur apparaît comme le tiers. Il aide à penser et met de l'espace entre deux personnes trop fusionnelles, qui ne parviennent pas à se séparer. Les couples que reçoivent les médiateurs sont parfois séparés physiquement depuis plusieurs années mais éprouvent toujours des difficultés à penser concrètement leur séparation, à dégager des solutions pratiques. La demande initiale masque souvent une impossibilité à se séparer. Comme ce couple, ne vivant plus ensemble depuis plusieurs années, entamant une médiation, la femme invoquant ses difficultés financières. La médiation permettra de montrer combien cette personne n'a pas fait le deuil de sa relation et que cette demande financière n'est qu'un moyen de

continuer à lier son sort à celui de son mari. « De ma place de médiateur, exprime Dominique Lefeuvre, je me sens dégagé de ce qui se passe entre ces deux-là parce que je me concentre sur le dialogue et les solutions. Les personnes viennent avec leur souffrance, mais je ne la porte pas. Je me sens en distance et j'aime le mot changement. Les gens ont tous les éléments pour connaître leur situation et la faire évoluer mais ils sont handicapés et entravés. Nous avons le pouvoir extraordinaire de les aider à mobiliser ce qu'ils ont en eux. Le changement m'ébahit ! »

La démocratisation de la séparation ainsi que la diversité actuelle de modèles permet beaucoup de créativité. « Mai les gens ont toujours besoin d'être rassurés souligne Marie-Claude Coustenoble. Mon travail est de leur proposer un cadre suffisamment contenant pour leur permettre de se réassurer. Mais les solutions qu'ils trouvent, ce sont les leurs ». Parfois cependant, le temps n'est pas encore à la médiation. Quand la souffrance est trop grande. Quand le dialogue ne permet pas d'aborder des histoires personnelles tellement chargées. Quand la pathologie de l'un empêche la démarche. Quand les mots sont tordus. Quand la violence est présente, faute de mots. « La médiation doit venir au bon moment, conclue Isabelle Juès. Lorsque les personnes ne sont pas prêtes, il s'agit de les déculpabiliser. »

Isabelle Guardiola

Encadré Formation

Un décret datant de décembre 2003 a créé le diplôme d'Etat de médiateur familial, fruit d'un processus volontaire (de la part des médiateurs familiaux) de professionnaliser et de faire reconnaître leur métier. L'instauration de ce diplôme n'a pas été sans renoncement puisque la formation qui jusque-là était accessible à bac + 5, l'est à présent à bac +3. Elle est ouverte à des candidats qui présentent un dossier et passent un entretien où l'on évalue motivation et capacité de prise de recul. Les cours sont théoriques et pratiques la première année (jeux de rôle, mise en situation), la seconde année est consacrée au stage pratique et à la rédaction du mémoire, la soutenance étant organisée par la DRASS. En région parisienne, l'Ecole des Parents et l'Université de Nanterre sont les lieux de référence de cette formation.

Encadré La Médiation à l'Ecole des Parents

